



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance**

Secrétariat général

Sous-direction des évaluations et de la performance scolaire
DEPP B
n° DEPP-D2020-000437
Affaire suivie par :
Philippe Wuillamier
Tél : 01 55 55 77 14
Mél : depp.sdir.evaluations@education.gouv.fr
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Paris, le 14 septembre 2009

V/réf : SC/NA 3 20/21

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre du 9 septembre, vous m'interrogez sur les compléments apportés au dispositif des évaluations nationales à cette rentrée.

Il me semble tout d'abord essentiel de rappeler plusieurs éléments de contexte.

La crise sanitaire, et en particulier la période de fermeture de toutes les écoles de mars à mai 2020, à l'exception de l'accueil des enfants des personnels soignants, a certainement eu des conséquences importantes sur les apprentissages de nombreux élèves, malgré tous les efforts des professeurs et de l'institution pour assurer la continuité pédagogique et offrir des solutions diverses à l'absence de cours en classe.

Il nous faut tirer les enseignements de cette période, tant sur l'offre éducative mise en œuvre que sur la manière dont les élèves et les personnels ont vécu cette expérience inédite et potentiellement déstabilisante. La DEPP se mobilise pour proposer plusieurs approches dont l'objectif principal est de rendre compte au mieux de la manière dont cette période s'est organisée et a été ressentie par l'ensemble des membres de la communauté éducative, de mesurer les inégalités et d'évaluer les impacts. Pour cela, la DEPP a prévu :

- d'exploiter les sept enquêtes spécifiques menées en mai 2020 auprès de familles, de professeurs, de directeurs d'école et de chefs d'établissement ainsi que d'inspecteurs pédagogiques ;
- d'exploiter les questions ajoutées à l'interrogation, en juin 2020, des familles du Panel des élèves entrés en CP en 2011 ;
- d'exploiter les données du constat de rentrée 2020 pour évaluer l'impact en termes de décrochage et d'orientation ;
- d'ajouter des questions dans le Panel des élèves en situation de handicap suivi par la DEPP ;
- d'ajouter des questions à d'autres dispositifs de la DEPP : évaluation du numérique ELAINE, évaluation des dédoublements des CP en REP+ ;
- de s'appuyer sur les évaluations nationales exhaustives CP, CE1, sixième et seconde en posant quelques questions aux élèves sur leur ressenti de cette période ;

- de suivre des panels d'élèves entrant en CP et en CE1 à la rentrée 2020 pendant une période de deux ans (dispositif de suivi des conséquences de la crise sanitaire - DECCS) dans un échantillon de mille écoles ;
- de suivre l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle, grâce au nouveau dispositif *Inserjeunes*.

Il est important de souligner que, *de facto*, la France sera l'un des rares pays en situation de pouvoir objectiver de manière scientifique l'impact de la suspension des cours en classe sur l'évolution des acquis des élèves. En effet, nous pourrions mettre en perspective les résultats à des évaluations nationales standardisées à plusieurs niveaux sur plusieurs années consécutives.

En particulier, les élèves entrés en CP en 2019 auront passé des évaluations nationales en septembre 2019, en janvier 2020 et en septembre 2020. Seul un dispositif de cette ampleur est capable d'offrir une évaluation longitudinale des conséquences de la crise sanitaire au printemps 2020.

Dans le cadre de ce suivi, il est donc essentiel que la parole des élèves sur leur ressenti par rapport à cette période où ils ont été privés de leur école puisse s'exprimer, dans un contexte bienveillant assuré par leurs enseignants.

Les quelques questions posées aux élèves sont accompagnées de recommandations aux professeurs qui permettront d'éviter toute mise en difficulté des enfants : « On va essayer de se rappeler les mois de l'année dernière où l'école était fermée à cause du virus, et répondre sur le cahier à quelques questions. Je vais vous aider et vous pouvez me demander de vous expliquer plusieurs fois la question. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Dites ce que vous pensez. »

L'intérêt de ces quelques questions est double. Les réponses de l'élève peuvent compléter le bilan déjà réalisé par chaque professeur du vécu individuel de cette période. Ainsi, les réponses de l'élève à telle ou telle question peuvent permettre au professeur de compléter son action pour renforcer la confiance de l'élève ou sa sérénité par rapport au retour en classe.

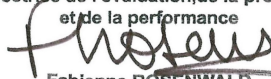
Par ailleurs, au niveau national, et de manière totalement anonymisée, des travaux pourront être menés par la DEPP, pour affiner l'analyse de l'impact de cette crise en termes d'inégalités.

Comme vous le soulignez dans votre courrier, un ajout a été fait aux mentions légales destinées aux parents, indiquant le caractère facultatif de cette partie du protocole d'évaluation. Vous mesurez sans nul doute la charge qu'aurait fait peser sur les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement une démarche de recueil individuel écrit auprès plus de trois millions de familles entre la rentrée scolaire et le 14 septembre.

Or, pour assurer la nécessaire information des parents, ces mentions légales doivent être systématiquement transmises par l'école aux parents. Sur la base de cette information assurée par l'école, il est évident que, dans le dialogue constant qui caractérise les relations avec les parents d'élèves, tout particulièrement en classe de CP ou de CE1, les familles pourront et sauront échanger avec chaque professeur sur ces questions spécifiques, si elles en ressentent le besoin.

Il est donc souhaitable que le maximum d'élèves puisse répondre à ces quelques questions, et je ne doute pas de l'accompagnement bienveillant de leurs professeurs, pour l'ensemble des opérations d'évaluation

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance

Fabienne ROSENWALD

CPI : Mme Isabelle BOURHIS, conseillère sociale

Sous-direction des évaluations et de la performance scolaire
DEPP B
Tél : 01 55 55 77 14
Mél : depp.sdir.evaluations@education.gouv.fr
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15